



Galley Liliane, Michellod Savio

Pour un observatoire des réalités sociales pérenne

Cosignataires : 12

Réception au SGC : 21.03.23

Transmission au CE : *22.03.23

Dépôt et développement

La pandémie de coronavirus, l'instabilité géopolitique et la crise énergétique ont fortement affaibli la situation des plus vulnérables et les ont parfois même atteints dans leur dignité. Ce contexte a par ailleurs été le révélateur de problématiques émergentes telles que la précarité de certaines conditions de vie et de travail ou encore la souffrance psychique et sociale des jeunes. En mars 2021, il y a maintenant plus de deux ans, 81 associations fribourgeoises se sont mobilisées pour parler de situations souvent invisibles aux yeux du grand public. Au travers d'un manifeste, elles ont mis en lumière la précarité et l'accentuation de la pauvreté et du surendettement. Au-delà des émotions et des souhaits partagés avec les milieux associatifs, il est temps que le canton prenne ses responsabilités afin d'apporter une réponse publique à la hauteur des enjeux.

En parallèle aux revendications exprimées dans ce manifeste, le besoin de disposer d'un organisme chargé de contribuer au dialogue et à la recherche sur les problématiques sociales a été exprimé par les milieux concernés. Le 2 mars 2023, une septantaine de personnes réunissant les acteurs et actrices de la recherche et du travail social ainsi que les personnes concernées par cette thématique, issues du monde politique et associatif, se sont réunies à l'initiative de la HETS Fribourg pour imaginer les contours d'un observatoire des réalités sociales. Leurs réflexions ont confirmé la nécessité d'un tel organisme. Les conditions sont donc réunies pour que celui-ci puisse voir le jour à moyen terme.

Lieu d'échange entre l'expertise professionnelle des associations œuvrant dans le travail social dans le canton, la vision politique de l'Etat, l'expertise scientifique de la HETS Fribourg, ainsi que l'expérience vécue des personnes concernées, cet observatoire comble une lacune dans le dispositif actuel. Il sera d'une utilité indéniable pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine social en se basant à la fois sur des données probantes et l'évolution, parfois rapide, des réalités de terrain. Il permettra de repérer plus rapidement les problématiques émergentes et donc d'anticiper de manière proactive les défis qui attendent le canton. Agir à temps permet non seulement de réduire la facture à long terme, mais également d'apporter un soutien ciblé et adéquat aux publics concernés et ainsi d'éviter des trajectoires de précarisation, de rupture sociale et de cumul des problèmes.

L'expérience a montré que la viabilité d'une telle structure repose sur son ancrage et la garantie de sa pérennité. En effet, monitorer de manière sérieuse l'évolution des réalités sociales ne se fait pas en quelques mois, mais nécessite une activité dans la durée et un suivi régulier d'indicateurs et de données statistiques.

Par cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat d'instituer un observatoire des réalités sociales par l'introduction d'un nouvel article dans la loi sur l'aide sociale (LASoc – 831.0.1). Cet article définira en outre les buts et les tâches de cet observatoire ainsi que sa composition, en veillant à ce que les milieux associatifs et les personnes concernées soient représentés de manière adéquate.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).